

**L'ÉCOLE N'EST PAS UNE ENTREPRISE !  
L'ÉDUCATION N'EST PAS UNE MARCHANDISE !**

## **INDEMNITÉ REP/REP+ POUR LES AED ET AESH : UN POINT D'ÉTAPE SUR NOTRE CAMPAGNE**

Après avoir tourné sur l'ensemble des établissements et écoles REP et REP+ du département, SUD éducation Gard-Lozère a pu rencontrer de nombreux·euses AESH et AED et les accompagner dans les démarches individuelles et collectives à suivre pour demander la prime REP ou REP+ (notamment grâce au simulateur du montant à réclamer sur notre site).

Concernant les AED, nous avons demandé au Premier Ministre de modifier la liste des bénéficiaires de l'indemnité et d'y inclure les Assistant·e·s d'éducation, SUD éducation entame une démarche juridique basée sur la jurisprudence européenne la plus récente et sur la dénonciation d'une discrimination évidente entre des personnels.

Concernant les AESH, après avoir déposé près de cinquante demandes au rectorat pour que les personnels puissent bénéficier de l'indemnité REP ou REP+, sans surprise la Rectrice en refuse le bénéfice aux personnels. SUD éducation Gard-Lozère a accompagné les collègues qui le souhaitaient dans une démarche auprès du tribunal administratif, avec le soutien du service juridique de notre fédération, les requêtes au TA ont été déposées.

**SUD Éducation Gard-Lozère interviendra au côté des personnels qui ont déposé des recours au tribunal administratif. SUD éducation Gard-Lozère défend l'égalité de traitement entre les personnels qu'ils soient fonctionnaires ou agent·e·s contractuel·le·s.**

